

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :**

il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le 8 juin 2021 à 19 h 30. Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

## NATURE ET EFFETS

DM-21-05 – Dérogation mineure qui vise à autoriser le lotissement des lots 3 979 493, 4 238 681, 4 238 682, 4 238 683, 4 238 695, 4 238 696, 4 238 697, 4 238 698, 4 238 700 et 4 238 701. Après fusion, ces lots formeront un seul lot en îlot déstructuré et pourra comporter une seule maison unimalliale isolée. La largeur du lot 3 979 493, qui est actuellement la rue Huntingdon, deviendrait alors le frontage du lot. Cette largeur est actuellement de 21 mètres.

L'article 35, du Règlement de lotissement n° 383-19, stipule que les lots irréguliers non desservis ne peuvent avoir un frontage inférieur à 30 mètres.

L'article 33, du Règlement de lotissement n° 383-19, stipule que les lots en zone ID-9 doivent avoir une largeur minimale de 50 mètres.



## IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Lots 3 979 493, 4 238 681, 4 238 682, 4 238 683, 4 238 695, 4 238 696, 4 238 697, 4 238 698, 4 238 700 et 4 238 701 - rue Huntingdon, intersection rue Maskinongé, Dunham.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, en transmettant les commentaires ou avis par écrit, avant le 8 juin 2021.

**FAIT À DUNHAM, CE 19<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MAI 2021.**



\_\_\_\_\_  
**Mélanie Thibault, greffière**